

# ZOOM

## LE SANS-ABRISME AU FÉMININ

### FEMMES ET ENFANTS EN ERRANCE

La très grande précarité et l'absence de logement touchent un nombre croissant de femmes. Moins visibles que les hommes dans l'espace public, les femmes en errance présentent des vulnérabilités particulières, d'autant plus qu'elles sont souvent accompagnées d'enfants. Patrick Italiano, sociologue à l'Université de Liège, a été chargé de mener une recherche-action afin d'affiner la connaissance des femmes en errance avec enfants, de leurs besoins,

de leurs parcours, et de formuler des pistes de recommandations concrètes.

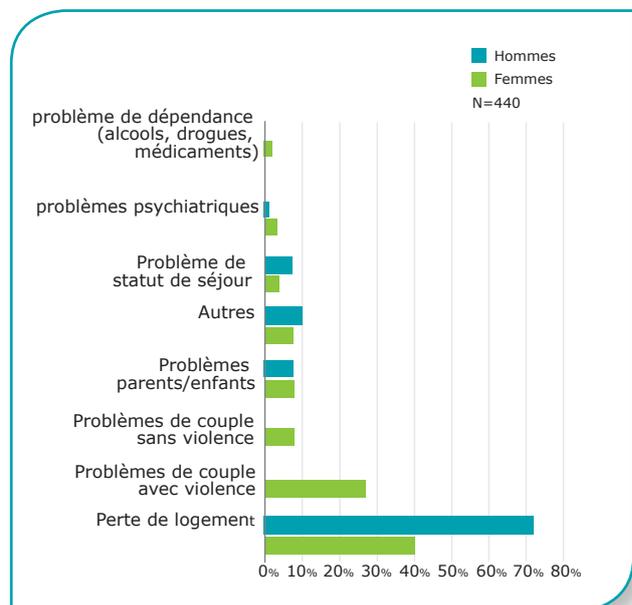
Cette recherche s'est appuyée sur l'expérience de trois structures d'accueil soutenues dans le cadre de l'opération Viva for Life<sup>1</sup> - Comme Chez Nous à Charleroi, le Samusocial et La Source à Bruxelles – et sur les interviews d'une trentaine de femmes rencontrées au sein de ces structures, mères d'un ou plusieurs enfants.



### EN UN COUP D'ŒIL

- **En Wallonie<sup>2</sup>**, environ 18% des adultes accueillis en hébergement d'urgence sont des femmes. En ce qui concerne le statut familial des utilisateurs de ces hébergements, les isolés sans enfants se révèlent nettement majoritaires (65,5%). Les isolés avec enfants représentent quant à eux 5% et sont en grande majorité des femmes.
- **A Bruxelles<sup>2</sup>**, le Samusocial (qui offre environ 3/4 des places d'hébergement d'urgence hors hiver et une proportion encore plus importante en hiver), estime que 14% des personnes accueillies sont des femmes isolées et 20% sont des familles (452 adultes, principalement des femmes, et 671 enfants). Dans les maisons d'accueil bruxelloises, un tiers environ des séjours concernent des femmes (33,3%). Les chiffres complets relatifs aux hébergements d'urgence ne sont pas disponibles.
- **La sous-représentation des femmes dans les structures d'accueil** s'explique en partie par le fait que les femmes qui perdent leur logement ont davantage tendance à faire appel à leur réseau familial et social.
- D'après les chiffres bruxellois<sup>2</sup>, la première raison – hommes et femmes confondus – pour s'adresser à une structure d'accueil est la perte du logement. Viennent ensuite les violences conjugales, qui touchent très majoritairement les femmes. Mais pour ces dernières, la perte du logement est aussi liée, dans 38% des cas, à une séparation avec leur partenaire. Au total, **les problèmes conjugaux, avec ou sans violences**, constituent donc de loin la première cause de l'errance pour les femmes.

#### Raison principale évoquée par l'utilisateur lors de l'admission, par genre



Source : Femmes en rue, dans les services d'hébergement d'urgence et les maisons d'accueil bruxelloises, Etat des lieux, Automne 2014, la Strada

1. Par CAP48 et la Fondation Roi Baudouin, avec le support du Ministre-Président de la Région wallonne, Paul Magnette, et du Vice-Président du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Jean-Claude Marcourt.

2. Sources : La prise en charge de la grande précarité et du sans-abrisme dans six grandes villes wallonnes, Rapport de recherche n°15 (avril 2016), IWEPS ; Samusocial, rapport annuel 2015 ; Femmes en rue, dans les services d'hébergement d'urgence et les maisons d'accueil bruxelloises, Etat des lieux, Automne 2014, la Strada.



## FAITS ET ANALYSE

### UNE VIOLENCE OMNIPRÉSENTE

- » A quelques exceptions près, toutes les femmes interrogées dans le cadre de la recherche-action racontent des épisodes de violence subie dans l'enfance ou à l'âge adulte, dans des proportions variables, mais qui sont parfois insoutenables.
- » Il n'est pas rare que les récits présentent des répétitions de violences, de la part de conjoints successifs, de la famille ou de personnes externes. Outre la violence physique, qui peut être liée à des troubles psychiatriques ou à diverses formes d'assuétude du conjoint, on observe aussi des cas de harcèlement et de forte violence psychologique, qui déstabilise la victime et altère son jugement sur la situation qu'elle subit.
- » Pourquoi ces femmes n'ont-elles pas tenté d'échapper plus tôt à ce calvaire ? Elles évoquent l'intérêt des enfants (certaines mères pensent les protéger en acceptant de prendre la violence sur elles), leur dépendance économique, leur isolement, la précarité de leur statut (pour les femmes d'origine étrangère venues dans le cadre d'un regroupement familial), leur manque d'information sur leurs droits ou encore l'espoir que leur conjoint finira par 's'en sortir'...
- » Un jour, elles finissent cependant par décider de prendre la fuite. Le départ est souvent préparé en secret, mais doit parfois aussi se faire dans l'urgence. La tentative ne réussit pas toujours du premier coup.
- » Il n'est pas rare que l'enfant soit le déclic qui provoque le départ : soit parce que le conjoint a franchi la ligne rouge en s'en prenant aussi à lui, soit parce que l'enfant réagit à la situation en présentant lui-même des signes de mal-être ou de violence.

"Quand ma mère a vu que j'étais enceinte, toute la nuit j'ai ramassé des coups. Avec un manche à balai dans le ventre, pour carrément me le faire perdre. Mais il était déjà formé, le bébé, à 4 mois" (L., 36 ans)

### UNE ESTIME DE SOI ABÎMÉE ET UN MANQUE DE SOUTIEN SOCIAL ET FAMILIAL

- » Les femmes en errance gardent des traces psychologiques des violences qu'elles ont subies : elles doutent d'elles-mêmes, se sentent salies, éprouvent un sentiment de honte ou de culpabilité...
- » C'est bien sûr un facteur aggravant de vulnérabilité, qui vient s'ajouter à un manque de ressources économiques, culturelles et sociales. La plupart des femmes fréquentant les structures d'accueil de jour ou les hébergements de nuit ont en effet un faible niveau de qualification et un réseau social et familial réduit (quand il n'est pas lui-même maltraitant). Leur manque criant d'information en matière d'éducation à la vie affective et sexuelle est certainement un problème auquel il faut s'attaquer.
- » Des études antérieures avaient distingué deux grands profils de femmes en errance : des femmes souffrant de problèmes chroniques de santé mentale, dont beaucoup sont en rupture complète avec les structures sociales ; et des femmes, souvent d'origine étrangère et venues en Belgique dans le cadre d'un mariage, victimes de maltraitances et dont le droit au séjour est menacé par la séparation avec le conjoint violent. La recherche commanditée par CAP48 et la FRB aboutit à la même typologie mais avec une grande perméabilité entre les deux profils : la violence marque le parcours d'à peu près toutes les femmes interviewées.
- » Il faut aussi ajouter à cela une série d'autres situations plus particulières : femmes plus âgées, femmes vivant en couple dans la rue, femmes Roms.

"Quand je le vois, des fois j'ai la trouille, j'ai peur qu'il ne fasse des bêtises. Je ne sais pas si un jour je pourrai le quitter de moi-même" (A., 25 ans)

## L'ENFANT, MOTEUR DE RÉINSERTION

- » Les femmes en errance qui se présentent à un service d'urgence ou à une maison d'accueil en étant accompagnées d'enfants rencontrent des difficultés spécifiques. C'est aussi le cas pour celles qui viennent en couple, avec un nouveau compagnon qui peut jouer un rôle de soutien. L'obligation de séparation, souvent imposée par la structure d'accueil, est très mal vécue et peut amener à refuser les solutions proposées.
- » L'enfant est, à travers tous les récits, un repère essentiel, sinon le principal, de l'existence de ces femmes. A la fois source de culpabilité mais aussi de mobilisation pour lui assurer un maximum de bien-être, il est un levier possible de la réinsertion. Mais il peut cependant rester vulnérable : en effet, les situations de violences dont l'enfant a été témoin (ou parfois même victime) laissent souvent des traces qui nécessitent une prise en charge professionnelle dès l'hébergement, et vraisemblablement encore pour un certain temps après le relogement.
- » Ces structures d'accueil interdisent généralement aux mères de confier leur enfant à un tiers. Ceci peut poser des difficultés d'organisation matérielle pour les femmes qui veulent poursuivre un travail (même irrégulier) qui leur procure un certain revenu ou pour celles qui doivent effectuer des démarches administratives. On songe notamment aux femmes migrantes en difficulté par rapport à leur droit au séjour.

"Ma force c'est mes enfants, je ne veux pas qu'on les touche, qu'on les insulte, c'est eux avant tout, moi après. J'aimerais avoir un appartement assez vite, reconstruire une vie avec mes enfants" (F., 28 ans)



## RECOMMANDATIONS

L'objectif de la recherche-action était de formuler des recommandations. Elles s'articulent autour de trois grands thèmes : le logement et l'hébergement ; les besoins des femmes en errance ; et les questions liées à la parentalité et aux enfants.

### 1. LE LOGEMENT

Par définition, un hébergement d'urgence ne peut être qu'une solution temporaire: l'objectif doit être de permettre à la femme en errance de retrouver rapidement un logement durable, à l'abri de l'auteur des violences.

Ceci implique entre autres de :

- » Renforcer les services (Association de Promotion du Logement (Wallonie), Associations d'Insertion par le Logement (Bruxelles), CPAS...) qui accompagnent des personnes précarisées dans leur recherche d'un logement
- » Améliorer la continuité administrative, notamment d'un CPAS à l'autre, dans le suivi des dossiers de femmes qui changent de territoire pour s'éloigner de l'auteur des violences
- » Mener des initiatives pour inciter les propriétaires à accepter comme locataires des femmes en situation de précarité : mieux les informer, développer les Agences Immobilières Sociales (AIS), créer des outils rassurants, comme l'accompagnement des droits et des devoirs de chacun dans la gestion des fonctions locatives
- » Favoriser l'accès à un habitat partagé, avec maintien du statut d'isolé
- » Prévoir des dérogations (temporaires) pour faciliter une installation provisoire dans un logement qui ne répond pas encore pleinement aux normes d'habitabilité
- » Abaisser le seuil d'accès aux maisons d'accueil afin de ne pas exclure les femmes les plus fragilisées (cumulant des problèmes de santé mentale, d'addiction, d'absence de ressources...)



## RECOMMANDATIONS

### 2. LES BESOINS DES FEMMES EN ERRANCE

Un public aussi vulnérable a bien sûr des besoins spécifiques. Il faut en particulier :

- » Renforcer l'approche proactive et le travail 'hors les murs' des services sociaux afin de les rendre plus accessibles à ces femmes généralement mal informées des possibilités existantes
- » Faciliter leur accès aux droits en réduisant les obstacles administratifs
- » Assurer la continuité des soins, notamment de santé mentale, au cours de l'errance et de l'accueil d'urgence
- » Aider les femmes victimes de violences à retrouver leur confiance en soi, par un travail individuel ou collectif
- » Eviter la 'double peine' pour les femmes migrantes victimes de violences, en maintenant (au moins temporairement) leur droit de séjour ou en leur accordant un droit de séjour autonome pour circonstances exceptionnelles

### 3. LES ENFANTS ET LA PARENTALITÉ

Les enfants témoins (et parfois eux-mêmes victimes) de violences familiales risquent d'être durablement affectés par cette expérience. Ils exigent dès lors une protection particulière :

- » Les maisons d'accueil doivent être organisées de manière à être plus accessibles aux femmes (venant éventuellement en couple) accompagnées d'enfants, en évitant l'éclatement de la cellule familiale
- » Il faut faciliter l'accès des enfants de femmes en errance aux lieux d'accueil de la petite enfance et aux services de soutien psychologique
- » Le secteur du sans-abrisme et celui de l'aide à la jeunesse doivent intensifier leur collaboration afin que les décisions prises, notamment en matière de placement, tiennent mieux compte du contexte de violence que subit la femme

Ce dernier point inspire aussi une recommandation plus générale : plutôt que de créer de nouvelles structures, l'accent doit être mis sur une meilleure (in)formation de tous les intervenants concernés par la problématique de la grande précarité (féminine) et par un développement des approches transversales afin d'améliorer l'efficacité de leur travail avec les personnes les plus fragiles.

Ceci pourrait passer entre autres par des moments où des professionnels de l'aide sociale partageraient la réalité quotidienne d'un service d'accueil pour sans-abri afin de mieux connaître le vécu des femmes en errance, de prendre la mesure de leur extrême vulnérabilité afin d'ajuster les pratiques à leurs besoins spécifiques.

#### L'EXPERIENCE DE TROIS STRUCTURES D'ACCUEIL

La recherche-action a formulé ces recommandations sur base d'entretiens réalisés avec des femmes accueillies au sein de trois structures:

- **Comme Chez Nous** (Charleroi) gère un centre d'accueil de jour ouvert toute l'année, en plus d'une association de promotion du logement, d'un service d'insertion sociale et d'un service de promotion de la santé.
- **La Source** (Bruxelles) déploie son action selon trois axes : la maison d'accueil La Rive, des appartements de transit et un restaurant social.
- **Le Samusocial** (Bruxelles) apporte une aide d'urgence aux personnes sans-abri, dans ses centres d'accueil et avec ses équipes mobiles, tout en s'efforçant de les accompagner vers des solutions réalistes de sortie de rue.

## EN SAVOIR PLUS?

Le rapport complet de la recherche-action « Femmes et enfants en errance, le sans-abrisme au féminin. Recherche-action sur le parcours des femmes avec enfants au sein de trois structures d'accueil en Wallonie et à Bruxelles » peut être consulté sur [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)

## FONDATION ROI BAUDOIN

AGIR ENSEMBLE POUR UNE SOCIÉTÉ MEILLEURE

La Fondation Roi Baudouin est une fondation indépendante et pluraliste, active aux niveaux local, régional, fédéral, européen et international. Nous voulons apporter des changements positifs dans la société et, par conséquent, nous investissons dans des projets ou des individus inspirants. En 2015, la Fondation Roi Baudouin et les Fonds qu'elle gère ont attribué 34,8 millions d'euros de soutien à 1.813 organisations et 264 individus pour des projets qui touchent à la pauvreté, à la santé, au développement, à l'engagement sociétal, au patrimoine...

La Fondation a été créée en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du roi Baudouin.

**Merci à la Loterie Nationale et à tous les donateurs pour leur précieux soutien.**

[www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)

[www.bonnescauses.be](http://www.bonnescauses.be)

Suivez-nous sur :     

 Fondation  
Roi Baudouin

Agir ensemble pour une société meilleure

ÉDITEUR RESPONSABLE

Luc Tayart de Borms  
rue Brederode 21 - 1000 Bruxelles

Novembre 2016